PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°75-2026-643

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Service concours statutaires

75-2026-10-20-00027 - Arrêté n° 401-2026-033 portant composition du Jury ingénieur en chef externe (3 pages) Page 3

75-2026-10-20-00028 - Arrêté n° 401-2026-034 portant composition du jury Concours Ingénieur en Chef interne (3 pages) Page 7

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2026-10-28-00002 - Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats sélectionnés aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de Paris???? (2 pages) Page 11

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-10-20-00027

Arrêté n° 401-2026-033 portant composition du Jury ingénieur en chef externe

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aphp.fr

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS
DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
Service Concours statutaires - Arrêté n° 401-2026-033

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 92-1098 du 2 octobre 1992 relatif à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et modifiant le Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n° 2024-51 du 30 janvier 2024 portant statut particulier du corps des ingénieurs en chef hospitaliers et relatif aux emplois d'ingénieurs généraux ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2024 fixant la nature des épreuves, les règles de composition des jurys et les modalités d'organisation des concours et examens pour accéder au corps des ingénieurs hospitaliers et au corps des ingénieurs en chef hospitaliers ;

Vu l'arrêté du 13 août 2020 relatif aux modalités d'organisation de l'épreuve adaptée pour les titulaires d'un doctorat candidats aux concours pour l'accès aux corps des ingénieurs de la fonction publique hospitalière et des ingénieurs de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté DG n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des Pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° ANA 401 2025 05 0007 du 11 juin 2025 portant nomination de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, à compter du 16 juin 2025 en tant que Directeur des Ressources Humaines ;

Vu l'arrêté n°401-2026-021 du 26 mai 2026 relatif à l'ouverture du concours externe sur épreuves permettant l'accès au grade d'ingénieur en chef hospitalier est ouvert à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Le Directeur des Ressources Humaines entendu,

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aphp.fr

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le jury du concours externe sur épreuves permettant l'accès au corps des Ingénieurs en Chef Hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris est constitué, comme suit :

Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant,

Président :

Patrick LHERMITE Direction des Investissements et des Services Numériques	AP-HP. Sorbonne Université

Un membre du personnel de direction,

Vice-Président :

Vincent KINDT Directeur des Ressources Humaines	AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis

Un membre du corps des ingénieurs :

Blandine SCHAAFF Directrice déléguée à l'Investissement Biomédical Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine (DEFIP)	AP-HP. Siège

Membres du corps des ingénieurs dont l'un relève de la spécialité,

Au champ biomédical :

Blandine SCHAAFF Directrice déléguée à l'Investissement Biomédical Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine (DEFIP)	AP-HP. Siège
Sébastien PONS Directeur des Equipements	AP-HP. Centre - Université Paris Cité

Informatique, aux systèmes d'information et à la gestion des données :

Pierre BLONDE Directeur Adjoint des Services Numériques	AP-HP. Siège
Eric ADNET Directeur de l'Innovation et de la Sécurité du système d'information	AP-HP. Université Paris-Saclay

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aphp.fr

Gestion technique et à l'architecture :

David MORGAN Directeur des Travaux et de la Maintenance Technique	AP-HP. Hôpital San Salvadour
Jessica BONTE Direction des Investissements Ingénieure Responsable du Département Travaux Secteur Ouest	AP-HP. Université Paris-Saclay

ARTICLE 2 : Le Directeur des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 octobre 2026

Pour le Directeur Général,
Pour le Directeur des Ressources Humaines empêché,
Pour le Directeur du Département Développement des Compétences
L'Adjointe au Directeur
SIGNE
Marine LAMOLIE

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-10-20-00028

Arrêté n° 401-2026-034 portant composition du jury Concours Ingénieur en Chef interne

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aphp.fr

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS
DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
Service Concours statutaires - Arrêté n° 401-2026-034

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 92-1098 du 2 octobre 1992 relatif à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et modifiant le Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n° 2024-51 du 30 janvier 2024 portant statut particulier du corps des ingénieurs en chef hospitaliers et relatif aux emplois d'ingénieurs généraux ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2024 fixant la nature des épreuves, les règles de composition des jurys et les modalités d'organisation des concours et examens pour accéder au corps des ingénieurs hospitaliers et au corps des ingénieurs en chef hospitaliers ;

Vu l'arrêté du 13 août 2020 relatif aux modalités d'organisation de l'épreuve adaptée pour les titulaires d'un doctorat candidats aux concours pour l'accès aux corps des ingénieurs de la fonction publique hospitalière et des ingénieurs de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté DG n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des Pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° ANA 401 2025 05 0007 du 11 juin 2025 portant nomination de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, à compter du 16 juin 2025 en tant que Directeur des Ressources Humaines ;

Vu l'arrêté n°401-2026-021 du 26 mai 2026 relatif à l'ouverture du concours interne sur épreuves permettant l'accès au grade d'ingénieur en chef hospitalier est ouvert à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Le Directeur des Ressources Humaines entendu,

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aphp.fr

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le jury du concours interne sur épreuves permettant l'accès au corps des Ingénieurs en Chef Hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris est constitué, comme suit :

Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant,

Président :

Laurent LE GUEDART Directeur du Pôle Investissements et Ressources Matérielles	AP-HP. Sorbonne Université

Un membre du personnel de direction,

Vice-Président :

Florian TAYSSE Directeur du Département Développement des compétences et Département Attractivité et pilotage RH, DRH AP-HP	AP-HP. Siège

Un membre du corps des ingénieurs :

Sophie KERAMBELLEC Co-directrice de la mission Transformation des Organisations, DST AP-HP	AP-HP. Siège

Membres du corps des ingénieurs dont l'un relève de la spécialité,

Au champ biomédical :

Fabienne BALNY Ingénieur Biomédical – Responsable des sites Hôpital Raymond Poincaré et Hôpital Maritime de Berck	AP-HP. Université Paris-Saclay
Fanny LASSERRE Directrice de la Maintenance Biomédicale	AP-HP. Sorbonne Université

Informatique, aux systèmes d'information et à la gestion des données :

Lilian DAUTAIS Directeur du pôle Opérations, DSN AP-HP	AP-HP. Siège
Jérémy LECLERT Direction des Investissements Ingénieure Responsable du Département Travaux Secteur Ouest	AP-HP. Université Paris-Saclay

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aphp.fr

Gestion technique et à l'architecture :

Laurent MINET Responsable du département des Travaux et de la conduite d'opérations	AP-HP. Centre – Université Paris Cité
Flore CHAUVET Directrice de l'Innovation et de la Sécurité du système d'information	AP-HP. Université Paris-Saclay

ARTICLE 2 : Le Directeur des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 octobre 2026

Pour le Directeur Général,
Pour le Directeur des Ressources Humaines empêché,
Pour le Directeur du Département Développement des Compétences
L'Adjointe au Directeur
SIGNE
Marine LAMOLIE

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France

75-2026-10-28-00002

Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats sélectionnés aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de Paris

PRÉFET
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Unité départementale de Paris

Arrêté préfectoral

fixant la liste des candidats sélectionnés aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de Paris

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 472-1, L. 472-1-1, L. 471-4, L. 472-2 ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2022 portant nomination sur l'emploi de directeur adjoint de l'unité départementale de Paris à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France – Mme BAUDOIN (Martine) ;

Vu l'arrêté 75-2022-07-19-00007 du 19 juillet 2022 modifié fixant la composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel ;

Vu l'arrêté 75-2026-04-10-00002 du 10 avril 2026 portant avis d'appel à candidatures aux fins d'agrément des mandataires à la protection juridique des majeurs exerçant à titre individuel pour le département de Paris ;

Vu l'arrêté 75-2026-06-15-00023 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté IDF-2026-06-16-00013 – n° 2026-113 du 16 juin 2026 portant subdélégation de signature de Monsieur Fabrice MASI, Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Île-de-France, aux agents de l'unité départementale de Paris ;

Vu l'arrêté 75-2026-09-25-00006 du 25 septembre 2026 fixant la liste des candidats recevables à l'appel à candidatures aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de Paris ;

Vu l'avis du 30 septembre 2026 de la commission départementale d'agrément ;

Vu l'avis du 21 octobre 2026 de la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris ;

ARRÊTE

Article 1er : La liste des candidats dont la candidature est sélectionnée au regard des conditions prévues à l'article L.472-1-1 du code susvisé, par ordre alphabétique :

N°	Nom	Prénom
1	BOSSENO	Claire
2	CORREIA	Camille
3	DALICHOUX	Manon
4	DENOUAL	Maxime
5	DEVILLIERS	Ophélie
6	FRENOY	Frédéric
7	HANNIBAL	Jonathan
8	HAZOUT	Caroline
9	HERVE	Antoine
10	KALINSKI	Stéphanie
11	LAMEYRE	Jeanne
12	NGON AYANGMA	Augustine
13	RATINAUD	Laure
14	RAZAFIMANDIMBY	Jery
15	VALLEE	Emmanuel

Article 2 : Dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, il est possible de saisir d'un recours gracieux, le préfet de Paris par voie postale 5, rue Leblanc – 75015 PARIS. Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision de rejet. Dans un délai de deux mois à compter de la décision de rejet, il est possible de saisir d'un recours contentieux le tribunal administratif de Paris par www.telerecours.fr ou par voie postale 7 rue de Jouy – 75181 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur de l'unité départementale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon Paris), accessible à l'adresse : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/ et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 28 octobre 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris, et par subdélégation,

Signé

La directrice adjointe de l'unité départementale de Paris